|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Dix-septième session**

**Rabat, Royaume du Maroc**

**28 novembre – 3 décembre 2022**

**Point 6.d de l’ordre du jour provisoire :**

|  |
| --- |
| **Résumé**L’article 24.3 de la Convention stipule que « [l]’État partie bénéficiaire remet au Comité un rapport sur l’utilisation de l’assistance accordée en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ». Le présent document porte sur les rapports soumis par des États parties durant la période s’étendant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 et comprend une présentation globale de la mise en œuvre du mécanisme d’assistance internationale.**Décision requise** :paragraphe 19 |

**Rapports des États parties sur l’utilisation de l’assistance internationale
du Fonds du patrimoine culturel immatériel**

1. L’article 24.3 de la Convention stipule que « [l]’État partie bénéficiaire remet au Comité un rapport sur l’utilisation de l’assistance accordée en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. » Cette assistance financière internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel (ci-après « le Fonds ») est décrite au chapitre V de la Convention et aux paragraphes I.4 et I.14 des Directives opérationnelles. Ce document présente tous les rapports reçus après la période précédemment considérée, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

#### Introduction

1. Pendant la période considérée, parmi les projets bénéficiant d’une assistance internationale, quarante-deux étaient en cours[[1]](#footnote-2), pour un montant total de 4 900 016 dollars des États-Unis.
	1. **Rapports reçus**: L’annexe I du présent document recense vingt-trois rapports soumis par les États bénéficiaires, incluant neuf projets terminés pendant la période considérée. Les rapports sur chacun des projets concernés sont disponibles dans la langue dans laquelle ils ont été soumis en utilisant les liens indiqués dans le tableau de cette annexe, mais aussi sur la [page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/projet?countryID=00001&benef_eb_group%5b%5d=07&benef_eb_group%5b%5d=05&benef_eb_group%5b%5d=03&benef_eb_group%5b%5d=04&benef_eb_group%5b%5d=06&benef_eb_group%5b%5d=02&benef_eb_group%5b%5d=01&assistance_purpose%5b%5d=2&assistance_purpose%5b%5d=3&assistance_purpose%5b%5d=4&assistance_purpose%5b%5d=5&assistance_purpose%5b%5d=6&assistance_purpose%5b%5d=7&term=&min_amount=&max_amount=&activity_funds_source%5b%5d=01&activity_funds_source%5b%5d=02&donorID=00001&month_started_after=&year_started_after=&month_started_before=&year_started_before=&month_completed_after=&year_completed_after=&month_completed_before=&year_completed_before=&compound_submit=Filter) de la Convention. La période couverte par chaque rapport varie en fonction des dates propres à chaque projet, lesquelles ont été convenues entre l’/les État(s) bénéficiaire(s) et l’UNESCO lors de l’établissement du contrat qui régit l’assistance.
	2. **Rapports à venir**: dix-neuf autres projets sont « en cours », mais n’ont pas fait l’objet d’un rapport pendant la période considérée. L’annexe II fournit un aperçu de ces projets, ainsi que des informations sur les rapports qui devront être soumis.
	3. **Nouvelles demandes acceptées**: Le Secrétariat a traité vingt demandes dont : i) quinze[[2]](#footnote-3) demandes d’un montant maximal de 100 000 dollars des États-Unis pour examen par le Bureau ; ii) quatre[[3]](#footnote-4) demandes d’un montant supérieur à 100 000 dollars des États-Unis pour examen par le Comité et iii) une demande[[4]](#footnote-5) d’assistance internationale combinée avec une candidature pour la Liste de sauvegarde urgente pour examen par le Comité.
2. Le Comité et son Bureau ont approuvés dix demandes d’assistance internationale pour un montant total de 1 143 976 dollars des États-Unis, pour la période allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, dont trois projets en Afrique et trois dans des Petits États insulaires en Développement (PEID). Trois États parties se sont vu accorder une assistance pour la première fois.
3. Le Bureau a examiné et accordé l’assistance à sept projets[[5]](#footnote-6), pour un montant total de 589 539 dollars des États-Unis et il a également décidé de renvoyer une demande à l’État soumissionnaire. En outre, deux demandes ont été retirées par les États soumissionnaires et deux demandes ont été considérées comme étant hors du champ d’application. Enfin, les trois[[6]](#footnote-7) projets restants ont été traités par le Secrétariat mais ils n’ont pas encore été présentés au Bureau au moment de la rédaction de ce rapport.
4. La seizième session du Comité a examiné une demande d’assistance internationale d’un montant supérieur à 100 000 dollars des États-Unis et deux demandes d’assistance internationale combinées avec une candidature pour la Liste de sauvegarde urgente. Le Comité a décidé d’octroyer l’assistance à ces trois projets qui doivent être mis en œuvre à Djibouti (n° 01483), en Mongolie (n° 01500) et au Timor-Leste (n° 01842) pour un montant total de 554 440 dollars des États-Unis.
5. Les États parties ont continué de solliciter de l’assistance technique pour élaborer et réviser leur demande. Ce type d’assistance prend généralement la forme de la mise à disposition d’experts qui fournissent des conseils sur une période de huit à dix semaines, à distance ou sur place. L’assistance technique a soutenu l’élaboration de deux demandes d’assistances internationales qui ont été approuvées par le Bureau en faveur de Saint-Kitts-et-Nevis (décision [17.COM 4.BUR 3.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%204.BUR/3.3)) et du Tchad (décision [17.COM 4.BUR 3.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%204.BUR/3.1)). Parallèlement, quatre autres États parties[[7]](#footnote-8) ont soumis une demande d’assistance technique au Secrétariat.
6. Concernant l’assistance préparatoire, aucune demande n’a été soumise par les États parties pour élaborer des candidatures pour la Liste de sauvegarde urgente ou pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde. Il s’agit de la deuxième année consécutive où aucune demande d’assistance préparatoire n’est soumise ; le Comité pourrait peut-être encourager les États parties à demander une assistance préparatoire avant le 31 mars 2023 pour une possible soumission de candidature avant le 31 mars 2024.
7. Alors que l’assistance internationale prend principalement la forme de l’octroi d’un don, la possibilité de bénéficier de la modalité « service » (selon laquelle le financement accordé sera mis en œuvre, géré et suivi en coopération par l’État partie et le bureau hors-siège de l’UNESCO) est de plus en plus prisée par les États parties. Il y a cinq projets concernés par cette modalité durant la période considérée[[8]](#footnote-9). A ce jour, l’assistance internationale a été approuvée huit fois sous la forme de modalité « service ». Le projet mis en œuvre à Saint-Kitts-et-Nevis (n°01930) illustre cette étroite et fructueuse collaboration entre le Bureau de l’UNESCO multi-pays pour les Caraïbes à Kingston, puisque l’État partie a soumis une seconde demande (qui a été par la suite approuvée) toujours sous la forme de modalité « service » démontrant ainsi le succès de cette approche.

#### Observations générales

1. La mise en œuvre des projets en cours pendant la période considérée a permis de faire les observations suivantes :

Pandémie de Covid-19

1. Les deux dernières années ont été marquées par une diminution des demandes d’assistances internationales soumises (vingt-et-une demandes ont été traitées de juillet 2019 à juin 2021 ; document [LHE/21/16.COM/7.d](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM-7.d-FR.docx)). Cette situation était principalement due à la pandémie de COVID-19, ce qui signifie que de nombreux États parties étaient dans l’impossibilité de définir les mesures de sauvegarde nécessaires et/ ou de mobiliser les communautés concernées pour élaborer les requêtes en raison de la crise sanitaire. La tendance semble s’inverser grâce au nombre croissant de demandes reçues (vingt demandes entre juillet 2021 et juin 2022), comme le montre la figure 1 ; le Bureau a examiné huit projets au cours de la période considérée et ce nombre est équivalent à celui des années précédentes (à l’exception de l’année 2018 où le Secrétariat a traité tous les dossiers en attente).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Cycle d’évaluation** | **Nb de demandes examinées par le Bureau** | **Nb de demandes approuvées par le Bureau** | **Montant accordé en dollars des États-Unis** |
| 3COM (2008) | 8 | 8 | 47 500 |
| 4COM (2009) | 4 | 3 | 41 362 |
| 5COM (2010) | 12 | 12 | 174 232 |
| 6COM (2011) | 0 | 0 | 0 |
| 7COM (2012) | 8 | 6 | 94 692 |
| 8COM (2013) | 5 | 4 | 359 606 |
| 9COM (2014) | 4 | 3 | 63 350 |
| 10COM (2015) | 8 | 6 | 422 418 |
| 11COM (2016)[[9]](#footnote-10) | 9 | 8 | 306 569 |
| 12COM (2017) | 10 | 6 | 526 597 |
| 13COM (2018) | 24 | 16 | 1 404 620 |
| 14COM (2019) | 13 | 9 | 719 290 |
| 15COM (2020) | 9 | 7 | 679 491 |
| 16COM (2021) | 6 | 5 | 442 993 |
| 17COM (2022)[[10]](#footnote-11) | 5 | 5 | 430 306 |

**Figure 1** : Nombre de demandes examinées par le Bureau et montant accordé à l’assistance internationale depuis 2008 et jusqu’au 30 juin 2022.

1. Au cours de la période considérée, près de neuf projets ont été terminés ou étaient en cours de clôture administrative[[11]](#footnote-12) (voir ceux portant la mention « rapport final » à l’annexe I). Cela s’explique également par l’amélioration de la situation dans le monde en ce qui concerne la pandémie de COVID-19, qui a permis aux États parties de finaliser les activités de terrain et/ou de tenir les derniers ateliers qui avaient dû être reportés, parfois pendant de nombreux mois, en raison des confinements successifs. Cela concerne plus particulièrement les projets approuvés au cours de l’exercice 2018-2019 (voir Figure 1) et terminés après une période de mise en œuvre relativement longue, de trente-six mois ou plus[[12]](#footnote-13).

 Portée géographique

1. Depuis la seizième session du Comité, le nombre de projets actifs d’assistance internationale est resté stable avec quarante-deux projets actifs, pour un montant total de 4 904 606 dollars des États-Unis. Dans le même temps, la portée géographique du mécanisme s’est élargie avec trente-quatre États parties bénéficiaires dont neuf PEID[[13]](#footnote-14) et dix-sept dans la région Afrique. Comme indiqué dans la Figure 2, alors que tous les groupes électoraux sont représentés, à l’exception du Groupe I, près de 43% des projets actifs sont au bénéfice des États parties du Groupe électoral V(a) (Afrique), ce qui représente 2,1 millions de dollars des États-Unis du montant de l’assistance accordée, conformément à la Priorité globale Afrique de l’UNESCO. Les distributions régionales pour les autres groupes sont les suivants : Groupe électoral II (8%), Groupe électoral III (16%), Groupe électoral IV (26%) et Groupe électoral V(b) (7%).

**Figure 2**. Analyse par groupe électoral et par montant des projets actifs entre juillet 2021 et juin 2022

Portée des actions

1. De manière générale, le mécanisme d’assistance internationale voit ses champs d’actions s’élargir grâce aux projets financés par le Fonds. Ils couvrent un large éventail d’objectifs et de domaines de sauvegarde tels que la sensibilisation, l’inventaire, la revitalisation, la transmission et le renforcement des capacités des communautés et/ou des professionnels et institutions concernés.

**Figure 3** : Analyse thématique des quarante-deux projets actifs entre juillet 2021 et juin 2022

* 1. Renforcement des capacités : Le renforcement des capacités reste l’objectif principal des projets d’assistance internationale, quel que soit l’objectif de celle-ci. Plus de la moitié des projets actifs contribue à : i) soutenir la mise en œuvre de la Convention de 2003 au niveau local et/ou national ; ii) renforcer les capacités des communautés et des professionnels de la sauvegarde ; iii) développer les inventaires et les méthodes d’inventaire avec la participation des communautés et iv) développer des plans et des stratégies de sauvegarde avec la participation des communautés. En outre, une grande partie de ces projets ont tiré parti des matériels de formations développés dans le cadre du programme de renforcement des capacités et des experts du Réseau global des facilitateurs.
	2. Projets de sauvegarde du patrimoine vivant et de sauvegarde des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente : Les États parties développent et soumettent davantage des projets dédiés exclusivement à la sauvegarde du patrimoine vivant soit par le biais de demande d’assistance internationale ou par le biais de demande d’assistance internationale combinée avec une candidature pour la Liste de sauvegarde urgente. Onze projets sont en cours en Biélorussie (n°01538), au Cambodge (n°01306), en Colombie (n°01926), à Djibouti (n°01843), en Mauritanie (n°01628), en Mongolie (n°01443, n°01445 et 01500), en Namibie (n°01639), au Timor-Leste (n°02842) et en Uruguay (n°01634). Ces projets ont pour principaux objectifs : i) développer des plans et des stratégies de sauvegarde avec la participation des communautés, ii) mettre en œuvre des activités de formation et/ou de transmission des savoirs et des pratiques liés à l’élément, iii) améliorer les politiques et stratégies de sauvegarde et développer un cadre juridique et iv) mener des activités de sensibilisation.
	3. Le patrimoine culturel immatériel dans l’éducation : l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation continue d’être visible avec des projets dont les objectifs sont : i) développer des supports pédagogiques, de cours et de programmes scolaires et/ou universitaires spécialisés dans le patrimoine culturel immatériel, ii) mettre en place des formations pour les enseignants, les administrateurs et les experts intervenant dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et iii) sensibiliser le grand public et les différentes communautés d’apprentissage sur l’importance de l’intégration du patrimoine vivant dans les cursus scolaires. Cinq projets sont en cours à Grenade (n°01627), en Haïti (n°01442), au Malawi (n°01530), en Zambie (n°01281) et au Zimbabwe (n°01616). Il convient toutefois de noter que le nombre de projet dont l’objectif est l’inclusion du patrimoine vivant dans l’éducation formelle et non formelle est en légère diminution par rapport aux années précédentes, ce qui est probablement un effet indirect de la diminution du nombre de demandes soumises par les États parties au cours de deux années précédentes (voir document [LHE/21/16.COM/7.d](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM-7.d-FR.docx)).
1. Au cours de la période considérée, le mécanisme de l’assistance internationale s’est renforcé notamment grâce à :
	1. Assistance internationale multinationale : Le Bureau a vu les résultats d’une collaboration intense qui a eu lieu au cours de la période considérée et a accordé la première assistance internationale multinationale soumise, en juillet 2022, par le Belize, le Costa Rica, Cuba, la République dominicaine, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama (décision [17.COM 5.BUR 3.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%205.BUR/3.1)). Cette coopération régionale constitue une étape importante pour le mécanisme d’assistance internationale de la Convention de 2003. Coordonnée par le bureau multi-pays de l’UNESCO à San José avec l’appui de l’Entité du patrimoine vivant, la demande soumise par les neuf États parties a également bénéficié du soutien du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel d’Amérique latine (CRESPIAL).
	2. L’accroissement du nombre de demande d’assistance technique : Le Secrétariat continue d’apporter un soutien par le biais de l’assistance technique (voir paragraphe 4), mécanisme créé par le Comité pour aider les États parties à travers la mise à disposition d’experts (décision [8.COM 7.c](https://ich.unesco.org/fr/D%C3%A9cisions/8.COM/7.c)). Depuis sa mise en place en 2014, vingt-deux États parties, dont onze États parties de la région Afrique, ont pu bénéficier de la mise à disposition d’un(e) expert(e) pour les aider à préparer leurs demandes et à en améliorer la qualité. Ces experts, quasiment tous issus du Réseau global des facilitateurs, contribuent au cours de leur appui technique au renforcement des capacités aux niveaux national et local. Compte tenu du nombre croissant de demandes reçues par le Secrétariat, l’utilisation de ce mécanisme adopté à titre expérimental, est amené à s’intensifier dans les années à venir afin de répondre aux besoins des États parties.
2. Conclusions, défis et opportunités
3. Depuis la mise en place de la procédure relative à l’examen des demandes d’assistance internationale en 2008 et ce jusqu’au 30 juin 2022, **cinquante-neuf États parties ont bénéficié d’une assistance financière du Fonds pour un montant total de 9,4 millions de dollars des États-Unis en faveur de cent-seize projets**. Comme indiqué à la Figure 4, alors que tous les groupes électoraux sont représentés à l’exception du Groupe I, plus de la moitié des demandes approuvées ont été soumises par des États parties du Groupe électoral V(a) (Afrique), ce qui représente 5,05 millions de dollars des États-Unis (54%) du montant de l’assistance accordée. Les distributions régionales pour les autres groupes sont les suivantes : Groupe électoral II (6%), Groupe électoral III (14%), Groupe électoral IV (19%) et Groupe électoral V(b) (7%).

**Figure 4** : Analyse par groupe électoral et montant de toutes les assistances accordées depuis 2008 et jusqu’au 30 juin 2022.

1. Alors que la pandémie de COVID-19 a eu un impact réel sur la mise en œuvre des projets d’assistances internationales, la période considérée a vu la dynamique reprendre parmi les acteurs institutionnels grâce par une augmentation des demandes soumises. En outre, grâce au nombre de projets actifs et ceux terminés, les premières leçons peuvent déjà être tirées sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l’assistance internationale. Afin de mener à bien leurs projets, les États parties ont dû revoir leurs modalités d’exécution afin d’assurer la participation la plus large des communautés et des acteurs concernés malgré les restrictions locales et nationales. A leur tour, ces communautés ont adapté leur façon de pratiquer leur patrimoine vivant dans des situations complexes.

|  |
| --- |
| **Exemples de l’impact de la pandémie de COVID-19 sur l’assistance internationale** :* Le projet « Renforcement des capacités de l’espace culturel de la Fraternité du Saint-Esprit des congos de Villa Mella et de la tradition du théâtre dansé Cocolo de San Pedro pour la sauvegarde de leur patrimoine » mis en œuvre en République dominicaine (n° 02003), vise à soutenir les communautés Congos et Guloyas dans la pratique de leur patrimoine vivant. Ces populations, qui se trouvent parfois dans des conditions d’extrême vulnérabilité, ont été fortement touchées par la pandémie de COVID-19 et leurs difficultés économiques ont rendu difficile l’acquisition des instruments et costumes nécessaires, entravant ainsi la pratique de leur patrimoine culturel immatériel.
* Un autre exemple est le projet « Fier de mon patrimoine : transmission et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la Grenade via des initiatives d’inventaire et d’éducation » (n° 01627), qui a été développé au début de la pandémie de COVID-19. Afin d’assurer la participation la plus large possible des communautés et des acteurs de la sauvegarde, une enquête en ligne a été lancée sur les médias sociaux pour recueillir les réactions sur les besoins des communautés de la Grenade et de la diaspora dans le domaine du patrimoine culturel. Près de quatre mille personnes ont utilisé cette plateforme et ont donc été impliquées dans la préparation du projet.
* En Mongolie, le projet « Soutenir la durabilité naturelle et culturelle par la revitalisation et la transmission des pratiques traditionnelles de vénération des sites sacrés en Mongolie » (n° 01443) visait à faire revivre les pratiques oubliées de vénération des sites sacrés dans les zones rurales de Mongolie. L’État partie a élaboré un guide intitulé « Mesures de sécurité pour la mise en œuvre du projet et recommandations supplémentaires à suivre contre la COVID-19 », qu’il a distribué à toutes les parties prenantes impliquées dans le projet. Cette initiative a joué un rôle crucial pour assurer la continuité des activités du projet dans un environnement sécurisé.
* Quant au projet du Zimbabwe, « Développer et tester du matériel pédagogique relatif au patrimoine culturel immatériel dans des établissements de formation des enseignants du primaire au Zimbabwe » (n° 01616), les sessions de formation prévues ont été organisées en ligne ce qui a nécessité un ajustement des méthodes de travail et une adaptation rapide des partenaires sur le terrain.
* En Égypte, le projet « Inventaire du patrimoine culturel immatériel relatif à l’artisanat pratiqué au cœur du Caire historique » (n° 01633) visait à assurer la transmission des connaissances et des compétences liées aux métiers de l’artisanat dans un contexte urbain où la pandémie de COVID-19 n’a fait qu’accroître les difficultés économiques des artisans. La valorisation des métiers de l’artisanat pourrait contribuer à former une nouvelle génération de jeunes artisans, tout en leur garantissant un emploi et un revenu stables dans un contexte d’après-crise.
 |

1. Les exemples mis en évidence dans l’encadré ci-dessus montrent que l’assistance internationale a été déterminante pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Malgré les contraintes logistiques et administratives, les États parties n’ont ménagé aucun effort pour poursuivre la mise en œuvre de leurs projets en adaptant les méthodologies de travail et en faisant preuve de créativité pour mettre en œuvre les activités prévues en dépit de contextes locaux ou nationaux souvent compliqués. Il est probable que les années à venir voient l’émergence de nouvelles demandes d’assistance internationale dont l’un des principaux objectifs sera d’aider les États parties à pallier les effets directs ou indirects de la pandémie de COVID-19 sur les pratiques de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
2. Concernant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence, le Secrétariat a lancé un exercice d’identification avec la participation des communautés dans cinq pays voisins de l’Ukraine (la Hongrie, la Moldavie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie), peu après le début du conflit armé en Ukraine en février 2022. Les besoins identifiés par cet exercice sont en train d’être transformés en une série de demandes d’assistances internationales qui seront examinées par le Bureau pour soutenir la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Ukraine.
3. Suite à la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription de la Convention de 2003, les Directives opérationnelles ont été amendées par la neuvième session de l’Assemblée générale en juillet 2022. En conséquence, les modalités de l’assistance internationale ont évolué. Les États parties sont encouragés à bénéficier de ces nouvelles opportunités à savoir :
* L’assistance préparatoire pour l’élaboration des demandes de transfert d’un élément d’une Liste à une autre et des dossiers de candidature sur une base étendue ou réduite pour les éléments déjà inscrits (paragraphe 21 des Directives opérationnelles) ;
* L’assistance internationale dans le cadre de la demande de transfert d’un élément de la Liste représentative vers la Liste de sauvegarde urgente (paragraphe 47 des Directives opérationnelles).
1. Enfin, le Secrétariat poursuit ses actions de promotion du mécanisme d’assistance internationale notamment en apportant un appui technique aux États parties en amont l’élaboration de la demande. L’équipe dédiée à la gestion du mécanisme d’assistance internationale accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre et le suivi des projets de sauvegarde financés par le Fonds du patrimoine culturel immatériel. Par ailleurs, le « [Guide pour faire une demande d’assistance internationale de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](https://ich.unesco.org/doc/src/53724-FR.pdf) » a été mis à disposition des États parties et des autres acteurs pour promouvoir l’objectif de l’assistance internationale, ses modalités ainsi que les procédures pour soumettre une demande au Fonds. Parallèlement, une stratégie visant à renforcer l’évaluation et le suivi des projets d’assistance internationale est présentée à la présente session du Comité en réponse aux recommandations de l’évaluation de 2021 menée par la Division des services de contrôle interne de l’UNESCO (anciennement dénommé « Service d’évaluation et d’audit ») (voir document [LHE/22/17.COM/8](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-17.COM-8-FR.docx)).
2. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 17.COM 6.d

Le Comité,

1. Ayant examiné le document LHE/22/17.COM/6.d et ses annexes,
2. Rappelant l’article 24.3 de la Convention,
3. Prend note avec satisfaction que les États parties du Groupe électoral V(a) continuent d’être les principaux bénéficiaires de l’assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel conformément à la Priorité globale Afrique et accueille avec satisfaction le nombre croissant de demandes soumises par des PEID ;
4. Félicite les États parties qui ont bénéficié de l’assistance internationale pour la première fois, et encourage les États qui n’en ont jamais bénéficié à considérer ce mécanisme d’assistance dans leurs efforts de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire ;
5. Remercie les États bénéficiaires d’avoir soumis dans les délais les rapports finaux ou d’avancement des projets bénéficiant de l’assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine culturel immatériel, et demande aux États bénéficiaires ayant pris du retard dans la mise en œuvre des projets de prendre des mesures correctives pour respecter les délais et leurs obligations en matière de rapport ;
6. Apprécie le travail du Secrétariat pour soutenir les États parties dans la mise en œuvre et le suivi des projets d’assistance internationale, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et invite le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour renforcer ce mécanisme ;
7. Prend note en outre avec satisfaction l’amélioration de la mise en œuvre globale du mécanisme d’assistance internationale dans le contexte de la reprise après la pandémie de COVID- 19, et demande au Secrétariat de continuer à suivre la situation et à soutenir les États parties pour lesquels la mise en œuvre des projets a été affectée par la pandémie ;
8. Exprime sa satisfaction quant à la variété des activités et thématiques des projets financés par le Fonds ainsi que l’impact que l’assistance a eu sur les États bénéficiaires pour le renforcement de leurs capacités de sauvegarde et les encourage à continuer à veiller à la durabilité et à l’amélioration des résultats des projets ;
9. Prend note que, pour la seconde année consécutive, aucun État partie n’a soumis de demande d’assistance préparatoire pour élaborer des candidatures pour la Liste de sauvegarde urgente ou pour le Registre de bonnes pratiques de sauvegarde et les encourage vivement à tirer parti de cette opportunité en soumettant leur demande avant le 31 mars 2023 ;
10. Encourage en outre les États parties à continuer de profiter de l’assistance technique mise en place par le Secrétariat, qui vise à améliorer la qualité des demandes d’assistance internationale, en particulier pour les États parties confrontés à des difficultés récurrentes dans la révision des demandes renvoyées par le Bureau ;
11. Encourage également les États parties à se familiariser avec les nouvelles possibilités offertes par l’assistance internationale et à en tirer parti, suite à la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention de 2003 et aux amendements correspondants apportés aux Directives opérationnelles ;
12. Exprime son soutien pour l’utilisation continue de la modalité de prestation de services prévue à l’article 21 (a) à (f), en tant que modalité complémentaire et alternative à l’octroi d’un don.

**Annexe I : Rapports reçus**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **État bénéficiaire** | **Projet** | **Organe décisionnel / Montant accordé (en dollars des États-Unis)** | **Période de mise en œuvre** | **Rapport** |
| Albanie | La réalisation, avec la participation des communautés, d’un inventaire du PCI en Albanie en vue de le sauvegarder et le transmettre aux générations futures (n°01253) | [13.COM 10.d](https://ich.unesco.org/fr/d%C3%A9cisions/13.COM/10.D?dec=decisions&ref_decision=13.COM)[14.COM 2.BUR.4](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/14.COM%202.BUR/4)213,260 | 20/02/202030/10/2022 | Rapport d’avancement[Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67239)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/community-based-inventory-of-ich-in-albania-with-a-view-to-safeguarding-and-transmitting-to-future-generations-01253) |
| Bélarus | Le rite du printemps de Juraǔski Karahod (n°01538) | [14.COM](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/10.a.5) 10.a.587,761 | 23/12/202030/12/2022 | Rapport d’avancement [Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=63710)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/spring-rite-of-juraski-karahod-international-assistance-01538) |
| Burkina Faso | Le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso (n°01501) | [14.COM](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/10.d) 10.d 387,770 | 07/10/202031/12/2021 | Rapport final (Phase 1)[Français](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=65397)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/capacity-building-for-stakeholders-involved-in-safeguarding-the-intangible-cultural-heritage-in-burkina-faso-01501) |
| Burundi | Mise à jour de l’inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) du Burundi de 2009 avec la participation des communautés (n°01428) | [15.COM 2.BUR 3.2](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%202.BUR/3.2)96,052 | 05/05/202131/01/2023 | Rapport d’avancement [Français](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67261)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/updating-of-the-2009-inventory-of-intangible-cultural-heritage-ich-in-burundi-with-the-participation-of-the-communities-01428) |
| Cambodge | Le chapei Dang Veng (n°01306) | [11.COM 10.a.6](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/11.COM/10.a.6)238,970 | 03/11/201702/11/2021 | Rapport final[Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67802)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/chapei-dang-veng-international-assistance-01306) |
| Îles Cook | Documentation et inventaire du peu karioi (performances artistiques) dans les Îles Cook (n°01635) | [16.COM 2.BUR 3.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/16.COM%202.BUR/3.1)99,983 | 08/10/202108/04/2023 | Rapport d’avancement [Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67781)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/documentation-and-inventory-of-peu-karioi-performing-arts-in-the-cook-islands-01635) |
| Cuba | Identification, définition et inventaire du patrimoine culturel immatériel de la province cubaine de Guantánamo (n°01213) | [12.COM 2.BUR 4.2](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/12.COM%202.BUR/4.2)65,745 | 06/03/201828/02/2022 | Rapport d’avancement [Français](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=65245)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/identification-definition-and-inventory-of-the-intangible-cultural-heritage-in-the-cuban-province-of-guantanamo-01213) |
| Égypte | Inventaire du patrimoine culturel immatériel relatif à l’artisanat pratiqué au cœur du Caire historique (n°01633) | [15.COM 2.BUR 3.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%202.BUR/3.3)86,950 | 18/08/202118/02/2023 | Rapport d’avancement [Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=66578)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/inventory-of-intangible-culture-of-craftsmanship-in-the-core-of-historic-cairo-01633) |
| Eswatini | Élaboration d’un inventaire du patrimoine culturel immatériel pour la région de Shiselweni en Eswatini (n°01517) | [14.COM 1.BUR 3.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions/14.COM%201.BUR/3.3)64,824 | 01/10/201922/04/2022 | Rapport final[Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67844)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/development-of-an-inventory-of-intangible-cultural-heritage-for-shiselweni-region-in-eswatini-01517) |
| Grenade | « Fier de mon patrimoine » : transmission et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la Grenade via des initiatives d’inventaire et d’éducation (n°01627) | [15.COM 3.BUR 3.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%203.BUR/3.1)99,862 | 21/09/202120/01/2023 | Rapport d’avancement [Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67513)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/-proud-of-my-heritage-transmission-and-safeguarding-of-the-intangible-cultural-heritage-in-grenada-through-inventorying-and-education-initiatives-01627) |
| République démocratique populaire lao | Renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par la réalisation d’un inventaire du PCI de Luang Prabang avec la participation des communautés (n°01448) | [14.COM 2.BUR 5.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions/14.COM%202.BUR/5.3)99,886 | 04/11/201903/11/2022 | Rapport d’avancement [Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67719)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/capacity-building-for-safeguarding-intangible-cultural-heritage-through-creation-of-community-based-inventory-for-luang-prabang-01448) |
| Mauritanie | Traditions orales nationales (TON), composante collecte supplémentaire (n°01528) | [14.COM 2.BUR](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/14.COM%202.BUR/5.4) 5.490,562 | 05/10/202010/12/2022 | Rapport d’avancement [Français](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=63709)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/national-oral-traditions-not-additional-collection-component-01528) |
| Mauritanie | Le renforcement des capacités des ONG actives dans le domaine du patrimoine culturel immatériel en Mauritanie (n°01429) | [13.COM 1.BUR 3.7](https://ich.unesco.org/fr/decisions/13.COM%201.BUR/3.7)94,300 | 12/07/201930/07/2021 | Rapport final[Français](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=63692)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/strengthening-the-capacities-of-ngos-active-in-the-field-of-intangible-cultural-heritage-in-mauritania-01429) |
| Mongolie | Soutenir la durabilité naturelle et culturelle à travers la revitalisation et la transmission des pratiques traditionnelles de vénération des sites sacrés en Mongolie (n°01443) | [13.COM 3.BUR 4.4](https://ich.unesco.org/fr/decisions/13.COM%203.BUR/4.4)98,500 | 12/02/201912/12/2021 | Rapport final[Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=66327)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/supporting-natural-and-cultural-sustainability-through-the-revitalization-and-transmission-of-the-traditional-practices-of-worshipping-the-sacred-sites-in-mongolia-01443) |
| Mozambique | Projet pilote de création d’un comité local de gestion du PCI et premiers pas vers une stratégie nationale de gestion décentralisée du PCI (n°01523) | [14.COM 2.BUR 5.5](https://ich.unesco.org/fr/decisions/14.COM%202.BUR/5.5)91,430 | 20/02/202018/08/2022 | Rapport d’avancement [Français](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=63742)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/pilot-project-to-create-a-local-ich-management-committee-and-first-steps-towards-a-national-strategy-for-decentralized-ich-management-01523) |
| Namibie | La sauvegarde de l’okuruuo grâce à un renforcement des capacités des communautés, l’établissement d’un inventaire et un travail de documentation en Namibie (n°01536) | [14.COM 4.BUR 4.2](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=54862)100,000 | 21/09/202031/08/2023 | Rapport d’avancement [Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=66582)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/safeguarding-of-okuruuo-through-community-based-capacity-building-inventorying-and-documentation-interventions-in-namibia-01536) |
| Togo | L’inventaire, la sauvegarde et la valorisation des savoir-faire de la facture et de la pratique des instruments de musique traditionnels - phase nationale (n°01425) | [13.COM 1.BUR 3.9](https://ich.unesco.org/fr/decisions/13.COM%201.BUR/3.9)99,890 | 11/03/201930/06/2022 | Rapport final[Français](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67843)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/inventory-safeguarding-and-promoting-knowledge-of-how-to-manufacture-and-play-togos-traditional-musical-instruments-national-phase-01425) |
| Ouganda | Renforcer la capacité des musées communautaires à promouvoir les éléments du patrimoine culturel immatériel inscrits (n°01534) | [14.COM 4.BUR](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=54862) 4.361,471 | 06/05/202010/06/2022 | Rapport final[Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67727)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/strengthening-the-capacity-of-community-museums-to-promote-inscribed-intangible-cultural-heritage-elements-01534) |
| Uruguay | Le bandonéon : le son du tango (n°01634) | [15.COM 2.BUR](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%202.BUR/3.6) 3.699,764 | 01/04/202125/10/2023 | Rapport d’avancement [Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=63900)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/the-bandoneon-sound-of-tango-01634) |
| Zambie | Le renforcement des capacités pour la sauvegarde et la gestion du patrimoine culturel immatériel en Zambie (n°01281) | [12.COM 11.D.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions/12.COM/11.D.3)334,820 | 02/04/201831/12/2021 | Rapport final[Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67839)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/strengthen-the-capacity-for-the-safeguarding-and-management-of-intangible-cultural-heritage-in-zambia-01281) |
| Zimbabwe | L’inventaire des traditions orales, des expressions, des connaissances et des pratiques locales des Korekore du district de Hurungwe au Zimbabwe (nº01312) | [13.COM 1.BUR 3.4](https://ich.unesco.org/fr/decisions/13.COM%201.BUR/3.4)93,243 | 19/07/201809/07/2022 | Rapport final[Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67842)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/inventorying-oral-traditions-expressions-local-knowledge-and-practices-of-the-korekore-of-hurungwe-district-in-zimbabwe-01312)  |
| Zimbabwe | Le renforcement des capacités des communautés en matière de sauvegarde des expressions de danse traditionnelle comme patrimoine des arts du spectacle dans l’ouest du Zimbabwe (n°01304) | [13.COM 1.BUR 3.2](https://ich.unesco.org/fr/decisions/13.COM%201.BUR/3.2)98,927 | 19/07/201831/12/2021 | Rapport final[Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67836)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/enhancing-the-capacity-of-communities-to-safeguard-traditional-dance-expressions-as-performing-arts-heritage-in-western-zimbabwe-01304) |
| Zimbabwe | Développer et tester du matériel pédagogique relatif au patrimoine culturel immatériel (PCI) dans des établissements de formation des enseignants du primaire au Zimbabwe (nº01616) | [15.COM 3.BUR 3.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%203.BUR/3.3)99,635 | 05/05/202115/11/2022 | Rapport d’avancement [Anglais](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=67807)[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/developing-and-testing-intangible-cultural-heritage-ich-curriculum-materials-for-primary-schools-teacher-training-colleges-in-zimbabwe-01616) |

**Annexe II : Rapports à venir**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Antigua-et-Barbuda | Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à Antigua-et-Barbuda (n°01624) | [15.COM 2.BUR](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%202.BUR/3.1) 3.197,754 | 10/03/202229/09/2023 | Rapport d’avancement devant être déposé en décembre 2022[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/strengthening-capacities-for-the-implementation-of-the-2003-convention-for-the-safeguarding-of-the-intangible-cultural-heritage-in-antigua-and-barbuda-01624) |
| Arménie | Inventaire communautaire, documentation et sauvegarde du folklore de la région de Syunik en Arménie (n°01864) | [16.COM 3.BUR 3.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/16.com%203.bur/3.1)70,855 | 04/04/202230/04/2024 | Rapport d’avancement devant être déposé en décembre 2022[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/community-based-inventory-documenting-and-safeguarding-folklore-of-the-syunik-region-of-armenia-01864) |
| Tchad | Inventaire pilote du patrimoine culturel immatériel dans six provinces du Tchad (n°01623) | [17.COM 4.BUR 3.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%204.BUR/3.1)99,610 |  | Contrat à établir[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/pilot-inventory-of-intangible-cultural-heritage-in-six-provinces-of-chad-01623?cote_new=01623) |
| Colombie | Entre l’Amazonie et les Andes : sauvegarde et transmission des connaissances et techniques traditionnelles associées au vernis de Pasto mopa-mopa des départements colombiens de Putumayo et Nariño (n°1926) | [17.COM 1.BUR 3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%201.BUR/3)98,925 | 03/08/202230/04/2024 | Rapport d’avancement devant être déposé en janvier 2023[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/between-the-amazon-and-the-andes-safeguarding-and-transmission-of-the-traditional-knowledge-and-techniques-associated-with-pasto-varnish-mopa-mopa-of-the-putumayo-and-nario-departments-of-colombia-01926) |
| République populaire démocratique de Corée | Le renforcement des capacités liées à la technique traditionnelle de fabrication du céladon de Goryeo (n°01619) | [14.COM 4.BUR 4.1](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=54862)[17.COM 4.BUR 3.4](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%204.BUR/3.4?dec=decisions-bureau&ref_decision=17.COM+4.BUR)41,767 |   | Contrat à établir[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/capacity-building-on-traditional-koryo-celadon-making-practice-01619) |
| Djibouti | Le Xeedho (n°01843) | [16.COM 8.a.5](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/16.COM/8.a.5)116,450 | 23/09/202231/01/2025 | Rapport d’avancement devant être déposé en juin 2023[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/xeedho-01843) |
| République dominicaine | Renforcement des capacités de L’espace culturel de la Fraternité du Saint-Esprit des congos de Villa Mella et de La tradition du théâtre dansé Cocolo de San Pedro pour la sauvegarde de leur patrimoine (n°02003) | [17.COM 4.BUR 3.2](https://ich.unesco.org/fr/decisions/17.COM%204.BUR/3.2)98,752 |  | Contrat à établir[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/strengthening-the-capacities-of-la-cofrada-del-espritu-santo-de-los-congos-de-villa-mella-and-el-teatro-cocolo-danzante-de-los-guloyas-de-san-pedro-to-safeguard-their-heritage-02003) |
| Haïti | Programme d’appui au système scolaire pour la transmission du patrimoine culturel immatériel (PASS-TPCI) (n°01442) | [13.COM 2.BUR 4.2](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/13.COM%202.BUR/4.2)98,970 | 18/08/201816/08/2021 | Rapport final devant être déposé en août 2021[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/programme-in-support-of-the-education-system-for-the-transmission-of-intangible-cultural-heritage-pass-tpci-01442) |
| Malawi | Sauvegarder le PCI au Malawi par la transmission et l’apprentissage non formel (n°01530) | [14.COM 1.BUR 3.4](https://ich.unesco.org/fr/decisions/14.COM%201.BUR/3.4)91,860 | 01/07/201931/05/2022 | Rapport final devant être déposé en mai 2022[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/safeguarding-ich-in-malawi-through-non-formal-learning-and-transmission-01530) |
| Mauritanie | La sauvegarde de l’épopée Oulad Mbarek (n°01628) | [16.COM 3.BUR 3.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/16.COM%203.BUR/3.3)88,375 | 08/08/202231/12/2023 | Rapport d’avancement devant être déposé en décembre 2022[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/safeguarding-the-oulad-mbarek-epic-01628) |
| Mongolie | Le maintien et la transmission du biyelgee mongol (n°01500) | [16.COM 8.d](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/16.COM/8.d.)172,095 | 22/09/202218/09/2025 | Rapport d’avancement devant être déposé en avril 2023[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/sustaining-and-transmitting-mongol-biyelgee-01500) |
| Mongolie | La transmission aux nouvelles générations et la stabilisation de la technique d’interprétation du chant long des joueurs de flûte limbe – la respiration circulaire, à travers le répertoire ancien (n°01445) | [13.COM 3.BUR 4.5](https://ich.unesco.org/fr/decisions/13.COM%203.BUR/4.5)99,946 | 29/01/201929/01/2022 | Rapport final devant être déposé en janvier 2022[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/transmitting-and-stabilizing-the-folk-long-song-performance-technique-of-limbe-performers-circular-breathing-through-the-old-repertoire-to-the-new-generations-01445) |
| Pakistan | Inventaire communautaire et renforcement des capacités des communautés autochtones pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les provinces de Sindh et Khyber Pakhtunkhwa (n°01809) | [16.COM 2.BUR](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/16.COM%202.BUR/3.2) 3.299,990 | 15/12/202130/09/2023 | Rapport d’avancement devant être déposé en mars 2022[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/community-based-inventorying-and-capacity-building-of-indigenous-communities-for-safeguarding-intangible-cultural-heritage-in-sindh-and-khyber-pakhtunkhwa-provinces-01809) |
| Saint-Kitts-et-Nevis | Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de Saint-Kitts-et-Nevis: élaboration d’une politique nationale en matière de patrimoine culturel immatériel (n°01930) | [17.COM 4.BUR 3.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%204.BUR/3.3)91,252 |  | Contrat à établir[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/safeguarding-saint-kitts-and-nevis-intangible-cultural-heritage-developing-a-national-intangible-cultural-heritage-policy-01930) |
| Soudan du Sud | Élaboration d’un inventaire du patrimoine culturel immatériel au Soudan du Sud (n°01535) | [15.COM 2.BUR](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%202.BUR/3.5) 3.599,474 |  | Contrat à établir[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/development-of-an-inventory-of-intangible-cultural-heritage-in-south-sudan-01535) |
| Tonga | La réalisation d’un inventaire avec la participation des communautés et transmission du patrimoine culturel immatériel dans l’île de Tongatapu aux Tonga (n°01430) | [13.COM 2.BUR 4.6](https://ich.unesco.org/fr/decisions/13.COM%202.BUR/4.6)85,913 | 22/03/201911/11/2022 | Rapport final devant être déposé en novembre 2022[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/community-based-inventorying-and-transmission-of-intangible-cultural-heritage-in-the-island-of-tongatapu-in-tonga-01430) |
| Zambie | Inventaire du Kuyabila du groupe ethnique des Tonga en Zambie (n°01621) | [16.COM 2.BUR 3.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/16.COM%202.BUR/3.3)83,790 | 21/12/202131/12/2023 | Rapport d’avancement devant être déposé en avril 2022[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/inventorying-of-kuyabila-of-the-tonga-ethnic-group-of-zambia-01621) |
| Namibie | [Les connaissances et les savoir-faire musicaux ancestraux d’Aixan /gâna/ob #ans tsî //khasigu (n°01639)](https://ich.unesco.org/en/assistances/aixan-gana-obans-tsi-khasigu-ancestral-musical-sound-knowledge-and-skills-international-assistance-01639) | [15.COM 8.a.4](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/15.COM/8.a.4)99,329 | 27/04/202217/04/2025 | Rapport d’avancement devant être déposé en février 2023[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/aixan-gana-obans-tsi-khasigu-ancestral-musical-sound-knowledge-and-skills-international-assistance-01639) |
| Timor-Leste | Le tais, tissu traditionnel (n°01842) | [16.COM 8.a.6](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/16.COM/8.a.6)265,895 | 16/05/202215/05/2025 | Rapport d’avancement devant être déposé en novembre 2022[Page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/assistances/tais-traditional-textile-01842) |

1. Les projets soutenus par l’assistance internationale que le Comité ou le Bureau ont approuvés et qui ont été initiés, mis en œuvre ou terminés pendant la période considérée sont définis comme actifs. Cela inclut également les projets approuvés mais pour lesquels les contrats n’avaient pas été établis au 30 juin 2022 et les projets en attente de la clôture administrative de leur contrat, reportée au-delà du 1er juillet 2022. [↑](#footnote-ref-2)
2. Demandes d’un montant maximal de 100 000 dollars des États-Unis traitées par le Secrétariat entre juillet 2021 et juin 2022 : Arménie (n°01948), Colombie (nº01926), Djibouti (nº01928), Équateur (nº01906), Kirghizistan (nº02007), Mauritanie (nº01628), Niger (nº02008), République centrafricaine (n°01750), République dominicaine (nº01203), République populaire démocratique de Corée (n 01619), Saint-Kitts-et-Nevis (nº01930), Soudan (nº01840), Tchad (n°01623), Thaïlande (n°02006) et Zambie (nº01812). [↑](#footnote-ref-3)
3. Demandes soumises par la Côte d’Ivoire (n°02002), le Mali (n°01752), le Malawi (n°01897) et le Paraguay (n°01992) [↑](#footnote-ref-4)
4. Demande soumise par l’Albanie (n°01948). [↑](#footnote-ref-5)
5. Demandes approuvées par le Bureau entre juillet 2021 et juin 2022 : Arménie (décision [16.COM 3.BUR 3.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/16.COM%203.BUR/3.1)), Colombie (décision [17.COM 1.BUR 3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%201.BUR/3)), Mauritanie (décision [16.COM 3.BUR 3.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/16.COM%203.BUR/3.3)), République dominicaine (décision [17.COM 4.BUR 3.2](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%204.BUR/3.2)), République populaire démocratique de Corée (décision [17.COM 4.BUR 3.4](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%204.BUR/3.4?dec=decisions-bureau&ref_decision=17.COM+4.BUR)), Saint-Kitts-et-Nevis (décision [17.COM 4.BUR 3.3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%204.BUR/3.3)) et Tchad (décision [17.COM 4.BUR 3.1](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/17.COM%204.BUR/3.1)). [↑](#footnote-ref-6)
6. Djibouti (nº 01928), Kirghizistan (nº 02007) et Thaïlande (n° 02006). [↑](#footnote-ref-7)
7. Demande d’assistances techniques en cours : les Bahamas (n°02004) et la République centrafricaine (n°01931). Les assistances techniques du Cameroun (n°01622) et du Panama (n°02009) devraient démarrer avant la fin de 2022. [↑](#footnote-ref-8)
8. Les projets avec la modalité « service » ont été ou sont mis en œuvre à Antigua et Barbuda (n°01624), Grenade (n°01627) et Saint-Kitts-et-Nevis (nº01930) par l’intermédiaire du bureau multi-pays de l’UNESCO pour les Caraïbes à Kingston ; au Pakistan (n°01809) à travers le bureau de l’UNESCO à Islamabad et au Soudan du Sud (n°01535) via le bureau national de l’UNESCO à Juba. [↑](#footnote-ref-9)
9. Augmentation du plafond des demandes pouvant être examinée par le Bureau adoptée par l’Assemblée Générale (résolution [6.GA 7](https://ich.unesco.org/fr/resolutions/6.GA/7?dec=resolutions&ref_decision=6.GA)). [↑](#footnote-ref-10)
10. A la date du 30 juin 2022. [↑](#footnote-ref-11)
11. Cela signifie que le projet est terminé au niveau de l’État partie mais que la partie administrative n’est toujours pas finalisée. [↑](#footnote-ref-12)
12. En raison de la pandémie, l’UNESCO a autorisé la prolongation exceptionnelle des contrats, sans frais supplémentaires, pour une période supérieure aux trente-six mois habituels, afin de permettre aux États parties de poursuivre leurs projets. [↑](#footnote-ref-13)
13. Antigua et Barbuda (n°1624), Cuba (n°01213), Grenade (n°01627), Iles Cook (n°01635), Haïti (n°01442), République dominicaine (nº01203), Saint-Kitts-et-Nevis (nº01930), Timor-Leste (n°01842) et Tonga (n°01430). [↑](#footnote-ref-14)